

CAISSE INTERPROFESSIONNELLE DES CONGES PAYES DES ALPES-MARITIMES

ARRETE MINISTERIEL DU 31 MARS 1938 (J.O. DU 2 AVRIL 1938)

BULLETIN D'ADHESION

- Entreprise
- N°SIRET Code APE
- Adresse :.....
- Téléphone :.....FAX.....
- Adresse électronique
- Nom du Chef d'Entreprise
- Nom du Responsable Congés Payés
- Cabinet Comptable.....
- Téléphone :.....
- Nombre de salariés :.....
- Exercice :
 - 1^{er} Avril au 31 Mars OU 1^{er} Juin au 31 Mai
 - Règlement mensuel OU Règlement trimestriel
 - Taux de cotisation : 14.5% Affiliation en mode obligatoire
Affiliation en mode volontaire

Caisse de retraite complémentaire des salariés :.....

Taux patronal Non cadre Taux salarial Non cadre :

Taux patronal cadre Taux salarial cadre :

Taux Prévoyance : Salarial..... Patronal.....

FNAL + 20 salariés - 20 salariés

Les Statuts et le Règlement Intérieur de la CICP des A-M sont à disposition au siège de la Caisse.

Date et signature

Cachet de l'entreprise